



PROPOSITION D'ASSURANCE "RAPATRIEMENT DE CORPS"

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

_____ Pays _____

Email : _____ Tél : _____

Situation familiale : _____

Votre association : _____

Adresse complète de l'association : _____

_____ Pays _____

Email : _____ Tél : _____

J'autorise _____

à souscrire cette assurance auprès de la SAA sur
ma tête et à payer la prime d'assurance
correspondante.

Le / /

N.B : Cette assurance prend effet trois jours
après la date de souscription.

Signature

*Compatriotes résidant à l'étranger,
ceci vous intéresse*

L'ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS



Pensez-y et parlez-en à vos proches

De quoi s'agit-il ?

Cette assurance a pour objet de garantir l'organisation et la prise en charge, à frais réels, par l'assisteur, du transfert du corps de l'assuré(e) vers le lieu d'inhumation en Algérie et la mise à la disposition à un proche parent d'un billet d'avion aller-retour pour accompagner le corps.

On entend par transfert de corps les opérations suivantes :

- ▶ Accomplissement des formalités administratives liées au décès,
- ▶ Traitement post-mortem et toilette rituelle,
- ▶ Mise en bière (cercueil de modèle simple),
- ▶ Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation.

On entend par proche parent :

Epoux, épouse, père, mère, frère, sœur et descendant direct.

Les + de cette assurance :

- ▶ Accordée pour tous les âges ;
- ▶ Valable dans le monde entier ;
- ▶ Aucune formalité médicale ;
- ▶ Prise en charge directe des frais par l'assisteur.

Comment souscrire ?

Cette assurance peut être souscrite, soit individuellement en Algérie, soit collectivement, par des associations d'émigrés Algériens dans le cadre de contrats collectifs à conclure avec la **S.A.A.**

Pour souscrire à distance, détacher la proposition d'assurance ci-jointe, la remplir, la signer puis la remettre à votre association ou bien l'envoyer à votre parent résidant en Algérie que vous avez désigné pour la souscription dudit contrat, auprès de la **S.A.A.**, contre paiement de la prime d'assurance.



A Quel prix ?

Le montant de la prime d'assurance est de deux milles cinq cent DINARS ALGERIENS par personne assurée et par an, tous âges confondus et quelque soit le pays de résidence de l'assuré.

En cas de souscriptions collectives, des réductions substantielles sont accordées, en fonction du nombre d'assurés.

Que faire en cas de décès d'une personne assurée ?

Un membre de la famille ou toute personne concernée doit contacter l'assisteur, dans les 72 heures qui suivent le décès, en l'appelant au numéro de téléphone indiqué sur le contrat et en lui fournissant toutes les informations nécessaires.

L'Assisteur (**INTER MUTUELLES ASSISTANCE Niort France**) est le seul habilité à choisir l'entreprise de pompe funèbre.

En partenariat avec
le Groupe **MACIF France**



SAA - DIVISION VIE -

Adresse : 22, Rue Didouche Mourad - Alger-16000 ALGERIE

Tél : +213 21 63 35 25 / 40 24 / 41 15

Fax : +213 21 63 39 83

e-mail : div-vie@saa.dz saa_divisionv@yahoo.fr

Site web : www.saa.dz